

## Forêts communales - Travaux de bâtiment au Chantier de Bois

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Depuis quelques mois, nos services constatent une recrudescence de délits divers au Chantier de Bois du Chemin des Planches (dégradations de locaux et véhicules, vols de matériels et d'essence).

Il faut savoir que le bâtiment principal -un hangar- est ouvert sur la cour du chantier.

Afin de rétablir une situation plus conforme à une bonne gestion, mais également pour protéger les véhicules et le matériel des intempéries, il est proposé, sur avis favorable de la Commission Environnement, de procéder à la fermeture du pignon Sud du hangar et à la mise en place de 2 portes.

Le montant de ces travaux est estimé à 100 000 F HT.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- décider la réalisation de ces travaux qui seront financés par le budget des forêts,
- transférer, en conséquence, sur le chapitre 896/232.93036.34000 :

\* 38 923 F du chapitre 896/235.91057.34000 - Chailluz, travaux sur parcelles 2, 4, 5, 6, 7,8, 13, 17,

\* 49 237 F du chapitre 896/235.87503.34000 - Chailluz, travaux sur parcelles 104 et 124,

\* 11 840 F du chapitre 896/235.91006.34000 - Chailluz, travaux sur parcelles 80 et 81.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.